

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 juin 2022
Délibération 2022/06/CR-019**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2021/10/CA-091 du conseil d'administration en date du 25 octobre 2021 qui fixe la répartition de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour le budget 2022 ;

Vu la délibération 2021/12/CA-113 en date du 13 décembre 2021 qui adopte de budget initial 2022 ;

Vu la délibération 2021/11/CR-044 de la commission de la recherche en date du 18 novembre 2021 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2022 ;

Vu la délibération 2022/05/CA-055 du 30 mai 2022 qui adopte le budget rectificatif n°1 au budget initial 2022 ;

Après en avoir délibéré,

- **Les membres de la commission de la recherche approuvent la répartition de l'enveloppe stratégie recherche pour l'exercice 2022 mise à jour suite au budget rectificatif n°1, selon le document annexé à la présente délibération.**
- **Les membres de la commission recherche se prononcent en faveur de la répartition de 297 157 € de crédits complémentaires LPR pour les moyens aux laboratoires comme suit :**
 - 2 forfaits « nouveaux entrants » supplémentaires à hauteur de 5 000 € par nouvel entrant, soit 10 000 €
 - 287 157 € : dotation complémentaire pour les UMR et les URU, selon la clé de répartition votée pour l'attribution des dotations 2022
- **Les membres de la commission de la recherche décident d'attribuer 45 000 euros au titre de 3 projets supplémentaires de l'AO Tremplin, soit 15 000 € par projet :**
 - FÉLINE - IMRCP
 - METABO-AGE - I2MC
 - BLUOLED – LAPLACE
- **Les membres de la commission de la recherche approuvent le positionnement du solde de 438 458 euros sur la ligne de réserve du budget de la commission de la recherche qui définira sa répartition.**

Toulouse, le 17 juin 2022

Le Président,


Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 0
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Budget Recherche Rectificatif 1 2022 - synthèse des enveloppes budgétaires hors OP
Voté en CR du 16/07/2022

RECETTES	BUDGET INITIAL 2022	REPROGRAMMATION	Observations
Allocation de base Recherche régularisée	4 140 313 €	4 140 313 €	
Chargées centralisées Recherche (téléphonie, reprographie, affranchissement, ajustement GER, fluides bal CBI)	-99 100 €	-99 166 €	Nouvelle charge : contribution de la recherche (autres composites contribuent aussi) au paiement des fluides du CBI, décidé en DOB de juillet + marge prudentielle de 50€ par rapport à ce qui a été voté en CA
Allocation recherche	4 041 147 €	4 041 147 €	
LPR	300 740 €	617 903 €	297 157 € au BR1
Actions spécifiques - IUF	188 750 €	188 750 €	
Allocation de base DSL	323 107 €	323 107 €	
TOTAL RCBSP	4 873 750 €	5 170 907 €	
Préciput Hébergeur ANR	1 200 000 €	1 302 234 €	Préciput 2020 (sur actions financées en 2010) : 308 948 € Préciput 2021 (sur actions financées en 2020) : 391 898 € + 62 334 € au BR1 + 400€ au BR2 Préciput 2022 (sur actions financées en 2021) : Estimation 549 772 € au BI, 851 148 € au BR2 Avec la LPR, montant du préciput de 15% de l'ensemble des aides octroyées en 2020 et de 13,5% de l'assiette des aides octroyées en 2021
Reversement part hôteur CNRS	500 000 €	690 016 €	Notification part hôteur 2021 le 8 mars 2022 Problématique de la provision pour risque en cours de discussion UT3-CNRS
Reversement part hôteur Inserm	24 000 €	24 000 €	
Prélèvements sur conventions et contrats de recherche UT3	1 400 000 €	1 400 000 €	Augmentation part gestionnaire LPR à 10,5% pour projets ANR
Prélèvements Allocation d'aide au retour à l'emploi	465 000 €	465 000 €	
Total prélèvements sur contrats	2 389 000 €	2 579 016 €	
Redevances sur droits de la propriété intellectuelle (brevets, licences)	190 000 €	190 000 €	
TOTAL RESSOURCES PROPRES	3 829 000 €	4 071 250 €	
TOTAL RESSOURCES HORS OP	8 702 750 €	9 242 157 €	

DEPENSES	BUDGET INITIAL 2022	REPROGRAMMATION	Observations	
Dotations aux structures de recherche	Dotations UMR + URU	3 258 159 €	3 586 316 €	Dont forfait LERESP : 1 086 € / forfait LIPME : 2 600 € 407 246 € LPR en 2021 ; 150 746 € LPR en 2022 au BI ; 287 157 € LPR 2022 au BR1
	Dotations LPR + UAR + US + CIC	611 226 €	611 226 €	
	Dotations structures fédérales	316 568 €	316 568 €	
	Soutien aux plateaux techniques	62 360 €	62 360 €	ODONTO : 4 300€ ; IPBS : 40 000 € ; LERASS : 4 300 € ; FR AIB : 13 760 €
	Hébergement du CRITT	55 000 €	55 737 €	Montant prévisionnel 2022 hors régularisation 2021 Ce montant sera régularisé lors du 2 ^e appel de fond en juin 2022 (régularisation des charges de fonctionnement et frais de gestion réels 2021)
	Contributions laboratoires internationaux	45 000 €	50 000 €	27 500 € + 8 000 € de renouvellements potentiels + marge pour de nouvelles prises en charge
	Contribution CALMIP	200 000 €	175 331 €	Nouvelles installations : réduction du coût du calcul
	Contribution Nœud CECAM GSD - FerMI	22 000 €	22 000 €	Selon convention constitutive du nœud et ses 3 avenants (2012-2024)
	Contribution ACTRIS-FR et ACTRIS-ERIC - LAERIOCOMP	9 000 €	9 000 €	ACTRIS-FR : 1500 € confirmés ; ACTRIS-ERIC : 7379 € prévisionnels (juin 2022)
	Contribution services nationaux d'observation	50 000 €	50 000 €	
Total	4 670 311 €	4 836 636 €		
Soutien à la stratégie recherche	Manifestations Scientifiques	15 000 €	19 000 €	Voté en CR du 09/12/2021 : les 4K€ supplémentaires sont pris dans la réserve de la CR
	AO Tremplin	200 000 €	239 500 €	Voté en CR du 17/03/2022
	Aide nouveau entrants	80 000 €	90 000 €	Prévisionnel de 16 nouveaux entrants - 18 nouveaux entrants effectifs - Forfait de 5 000 € 85 000 € LPR en 2021 ; 90 000 € LPR en 2022
	Premios de la recherche	4 500 €	4 500 €	
	Docteur Honoris Causa	5 000 €	5 000 €	
	Adhésions associatives, pôles de compétitivité	25 000 €	25 000 €	
	Prise en charge adhésions CIS	10 000 €	10 000 €	
	Licence application web pour accès aux appels d'offre	20 000 €	45 000 €	Contrat avec Open4Research jusqu'au 30/09/2022 suite avis d'appel public à la concurrence
	Total	359 500 €	438 000 €	
	Soutien de la recherche à la documentation	Documentation électronique	760 000 €	760 000 €
Bibliothèques		70 000 €	70 000 €	IMT : 56 000 € ; IRI : 8 000 € ; SCD : 6 000 €
Revue scientifique		10 836 €	10 836 €	LERASS : 3483 € ; IMT : 4180 € ; Société d'histoire naturelle de Toulouse : 3173 €
Total		840 836 €	840 836 €	
Soutien aux IRI de la recherche	Comités de sélection	0 000 €	40 000 €	16 comités organisés - Forfait de 2 500 € (500 € au BI)
	Décharges de services : Direction Ecoles Doctorales/Direction Unités de recherche/Responsables Directoires UT3/Nouveaux entrants EC	200 000 €	170 000 €	
	C.R.C.T. CNRS	50 000 €	17 000 €	CRCT locaux sur CRB RH
	IUF	188 750 €	188 750 €	
	Total	438 750 €	415 750 €	
Soutien à la formation doctorale	Ecoles Doctorales	116 163 €	116 163 €	
	Ecole des Docteurs	51 000 €	51 000 €	
	Programme mobilité courte doctorants	30 000 €	26 324 €	
	HCC pour les formations complémentaires doctorants	6 100 €	9 090 €	Prévisionnel : BSB : 64h ; GEET : 0h ; MITT : 30h ; SDM : 50h ; SDU2E : 0h ; SEVA8 : 54h
	Total	203 263 €	202 587 €	
Soutien au patrimoine de la recherche	Reversement infrastructures de recherche - DFLPS	300 000 €	300 000 €	
	Reversement infrastructures de recherche - CMP	120 000 €	120 000 €	
	Reversement infrastructures de recherche - Purpan	15 000 €	15 000 €	
	Total	435 000 €	435 000 €	
Soutien administratif à la recherche	Allocations de retour à l'emploi	465 000 €	465 000 €	reste contre partie sortie
	Soutien administratif et juridique des laboratoires	036 430 €	736 430 €	Rémunération contractuels DSL CFA
	Fonctionnement de la Commission Recherche	6 631 €	473 089 €	Transfert du reliquat BI 2022 sur cette ligne (30 000 €) 4000€ pris pour le complément manifestations scientifiques 25 317,80€ pris pour le report du financement du projet NINOSS (AO Maladies Orphelines)
	Budget de fonctionnement de la DSL	38 000 €	8 000 €	Transfert du reliquat du BI 2021 sur la ligne "Fonctionnement de la Commission Recherche" (30 000 €)
	Total	1 445 070 €	1 682 528 €	
Soutien à la valorisation de la recherche	Primes aux inventeurs (dépôt et redevances)	162 000 €	92 000 €	
	Frais PI, reversement copropriétaires	88 000 €	158 000 €	
	Total	250 000 €	250 000 €	
Contributions exceptionnelles	Soutien financier au master Erasmus Mundus TCCM	33 000 €	33 000 €	132 000 € sur 2019-2023 (4 bourses en années univ) ; 2022 : 33 000 € ; 2023 : 16 500 €
	Subventions	6 000 €	6 000 €	En 2021, IGEM : 2500€, Prix Fermal 2 000 € tous les ans à partir de 2022
	Total	39 000 €	39 000 €	
TOTAL	8 702 750 €	9 242 157 €		
SLIDE	0 €	0 €		